

Schéma départemental pour des politiques éducatives concertées en Ariège



2012-2015



Schéma départemental pour des politiques éducatives concertées en Ariège

2012-2015

Introduction

Les institutions :

Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Les fédérations et associations départementales d'éducation populaire :

Foyers Ruraux, Francas, Jeunesse au Plein Air, Léo Lagrange, Ligue de l'Enseignement, Loisirs Éducation Citoyenneté, Office Central de Coopération à l'École, Pupilles de l'Enseignement Public

réunies au sein du **CTDPEL** -Comité Technique Départemental en charge des Politiques Éducatives Locales-

affirment dans une logique de complémentarité et de continuité leur volonté de concertation et de coopération autour de la mise en cohérence des temps et des espaces d'accueil éducatifs de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

Au travers de ce schéma départemental, ils proposent non seulement aux collectivités d'évaluer leur politique éducative, mais également de les accompagner et de les soutenir dans leurs efforts de mise en vie d'une action éducative de qualité.



Avec le soutien de la mission

et le soutien financier de l'Europe



Sommaire

- ◆ Introduction
- ◆ Sommaire
- ◆ Contexte
- ◆ L'évaluation des Politiques Éducatives Locales au service de la qualité
- ◆ Le Comité Technique Départemental des Politiques Éducatives Locales
- ◆ La mission «Territoires Éducatifs»
- ◆ Un texte de références communes entre institutions et fédérations
- ◆ Un schéma départemental qui décline les axes référents en attentes des institutions et en actions d'accompagnement
- ◆ Un accompagnement et des outils de gestion, d'aide à la décision, au service des territoire
- ◆ Annexe - Fiches partenaires
- ◆ Signatures

Contexte

Depuis de nombreuses années, les partenaires institutionnels ariégeois œuvrent dans le sens d'une mise en cohérence de l'ensemble des dispositifs concernant les services éducatifs.

En milieu rural, l'accueil des enfants et des jeunes constitue un double enjeu :

- Améliorer l'attractivité des territoires en facilitant l'installation et le maintien des familles par la mise en place de services adaptés
- Faire le pari de l'éducation comme enjeu de développement local.

Mais vouloir éduquer, c'est avoir une idée de la société et de son avenir. Force est de rappeler que c'est sur les fondements de la république qu'a été posée la question de l'éducation, aussi bien sous la forme de l'enseignement public que sous la forme des compétences sociales et citoyennes nécessaires à un nouveau mode de vivre ensemble.

Aujourd'hui, interroger les politiques éducatives, c'est réinterroger le comment vivre ensemble ; le faire à l'échelle locale, c'est accepter un partage des compétences entre le national et le local.

L'éducation est globale et permanente. Elle s'inscrit tout au long de la vie et doit contribuer à faire de chaque individu un citoyen autonome et responsable, agissant dans une société démocratique.

L'école est un espace d'éducation à la citoyenneté, qu'elle partage aujourd'hui avec d'autres acteurs. Tous les temps de vie de l'enfant, dans sa famille ou à

l'extérieur, tous les partenaires locaux qu'il croise, à l'école, au centre de loisirs, dans son club de sport... contribuent à cette éducation.

Au-delà de la réussite scolaire, l'éducation vise la construction et l'épanouissement de la personnalité, l'apprentissage de la vie sociale, et tend à la réussite éducative de l'enfant et du jeune.

C'est pour ces raisons que l'enjeu d'une politique éducative est de mettre en cohérence ces trois grands espaces éducatifs, que sont la famille, l'école et le loisir autour d'un projet concerté, autour d'objectifs partagés.

Elle doit par contre, dans ces conditions, exister à un échelon de proximité, seul en mesure de garantir la participation de tous les acteurs et l'évaluation concrète des actions.

Si l'éducation est une mission partagée, il est nécessaire de sortir d'une logique d'accumulation de procédures, d'empilement des dispositifs pour valoriser une logique de mutualisation de tous les moyens.

Dans cette perspective les partenaires institutionnels et fédératifs ariégeois se sont dotés, depuis septembre 2008, d'une mission d'accompagnement des politiques éducatives visant à faire du lien, à articuler, à animer, à former, à créer des outils de gestion, de pilotage et d'aide à la décision.



L'évaluation des Politiques Éducatives Locales

L'amoncellement de dispositifs, la multitude d'études, rapports, évaluations, dont ils ont fait l'objet ont dilué la vision des effets produits sur l'éducation et sur la gestion des politiques publiques d'autre part.

Les enjeux des politiques éducatives sont pourtant importants et le quasi silence à propos des résultats produits est assez paradoxal.

Doter les territoires d'outils d'évaluation et de gestion des politiques éducatives locales est donc apparu aux partenaires ariégeois, comme une nécessité.

Cependant, afin que ces outils soient conçus au plus près des réalités territoriales et puissent être par la suite appropriés par chacun, une réelle démarche participative a été mise en place.

Pendant plus de six mois, des consultations et rencontres diverses ont été menées.

Tout d'abord sur «un territoire d'application»,

le Séronais, où des rencontres ont été proposées successivement aux parents, enseignants, élus, acteurs associatifs, animateurs. Il s'agissait, sur la base d'une grille d'entretien, de mesurer ce que chacun attendait de la politique éducative de son territoire.

A partir des données recueillies, les institutions et les fédérations d'éducation populaire d'une part, et les «coordonnateurs PEL» du département d'autre part, ont élaboré divers outils d'auto-évaluation.

Ces outils se présentent aujourd'hui comme des outils de gestion des politiques éducatives au service de l'aide à la décision.

Ils sont accessibles par l'intermédiaire d'un site extranet et permettront, à terme, d'avoir une image détaillée des politiques éducatives sur l'ensemble du département.

Le Comité Technique Départemental des Politiques Éducatives Locales

Le Comité Technique Départemental des Politiques Éducatives Locales (CTDPEL) est une instance technique et pédagogique. Ces membres (Les institutions : Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, et fédérations et associations départementales d'éducation populaire : Foyers Ruraux, Francas, Jeunesse au Plein Air, Léo Lagrange, Ligue de l'Enseignement, Loisirs Éducation Citoyenneté, Office Central de Coopération à l'École, Pupilles de l'Enseignement Public) décident d'unir leurs compétences et leurs moyens d'action au service des territoires et se fixent les objectifs suivants :

- Développer du lien entre les différents acteurs,

institutionnels et fédératifs.

- Favoriser la complémentarité des actions et des dispositifs, nationaux ou départementaux.
- Analyser et permettre une expertise croisée des difficultés et des progrès observés sur les territoires, afin de mieux les accompagner.
- Valoriser au mieux les projets portés par les acteurs éducatifs locaux et départementaux.

Il est composé des conseillers techniques et pédagogiques des institutions départementales chargées du suivi des politiques éducatives locales, signataires du schéma.

Depuis 2009 les travaux du CTDPEL ont bénéficié du soutien de la mission inter-institutionnelle « Territoires Éducatifs ».

La mission «Territoires Éducatifs»

Les partenaires signataires du schéma, ont décidé conjointement de mettre en place une mission d'accompagnement des politiques éducatives locales.

Titre de la mission : « **Territoires Éducatifs** »

La mission a pour objectifs généraux :

- D'accompagner le comité technique et pédagogique départemental des Politiques Éducatives Locales, dans ses travaux, d'analyse, d'expertise, de construction de méthode et d'outils, de recherche de complémentarité entre les dispositifs soutenus par les

différentes institutions.

- D'accompagner les territoires à la structuration de politiques éducatives concertées, transversales et inscrites dans une démarche de développement durable.

- D'animer une dynamique départementale de réflexion, de projet et d'innovation, en s'appuyant sur le réseau des coordonnateurs « Politique Éducative Locale » (PEL).

Un texte de références communes autour des Politiques Éducatives

L'élaboration de cette démarche a permis aux acteurs ariégeois de croiser leurs conceptions des politiques éducatives. Ils ont ainsi souhaité poser par écrit dix principes fondamentaux autour desquels ils se retrouvent.

Ce texte est proposé aux territoires ariégeois comme base à l'inscription de leur politique éducative dans une démarche de progrès.

Une méthodologie d'utilisation des outils de gestion est proposée. Elle est assortie d'un accompagnement technique spécifique qui doit faciliter la mise en adéquation entre les besoins de la population, les objectifs éducatifs du territoire et les moyens mis en oeuvre.

Elle aboutit à un conventionnement entre le territoire et les partenaires.

Les partenaires affirment leurs conceptions des politiques éducatives locales autour de 10 principes fondamentaux et s'engagent à les promouvoir :

1 - Le partenariat local

Chaque acteur éducatif contribue, dans un domaine qui lui est propre, à l'éducation de l'enfant. Pouvoir s'interroger sur l'interdépendance des rôles et mesurer l'enjeu de la mise en cohérence des actions auprès des enfants et des jeunes constitue une garantie de réussite d'un projet éducatif local. Le partenariat local implique la rencontre de tous les acteurs et la mise en synergie des compétences au service d'un projet commun. Tous les espaces de concertation existants peuvent être investis avec cette même volonté de coordination : commissions communales ou intercommunales, comités de pilotage, conseils d'école, conseils d'administrations associatifs ou d'établissements, instances de démocratie participative, conférences pédagogiques....

2 - L'accessibilité pour tous les publics à une diversité de services et d'actions

Les politiques éducatives territoriales permettent d'intervenir au plus près des populations. Elles doivent être garantes d'un principe d'égalité et de libre accès aux actions éducatives. La mise en place de politiques tarifaires adaptées, l'information auprès de toute la population, l'accès pour chacun quelle que soit sa situation sociale ou sa situation personnelle (handicap, éloignement...) seront au coeur de la concertation préalable à l'action.

3 - La continuité éducative

La continuité éducative se nourrit de la complémentarité des acteurs. Elle nécessite une clarification collective des apports éducatifs de chacun. Elle doit amener à poser les différents rôles et missions, à mieux se comprendre et à définir collectivement des valeurs communes autour de l'enfant. Elle repose sur la mise en oeuvre coordonnée de projets partagés, sur une relation fondée sur le contrat partenarial. Elle incite à coopérer, à porter du crédit à l'action collective.

4 - La place des parents

Les évolutions de la société et de la famille font qu'aujourd'hui, les questions liées à la parentalité sont au coeur des réflexions des acteurs socio-éducatifs :

- Valoriser les compétences parentales, accompagner les parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives
- Favoriser la qualité du lien parent-enfant avec une attention particulière pour les familles les plus vulnérables
- Promouvoir les initiatives qui s'appuient sur leurs savoir-faire
- Renforcer le lien entre famille et école

sont des enjeux réels en matière de mixité et de lien social

5 - L' éducation à la citoyenneté

L'éducation à la citoyenneté est un préalable à toute autre forme d'éducation car elle concerne chacun dans sa capacité à connaître et reconnaître l'autre, à être par lui-même et dans sa relation aux autres. Parler d'éducation à la citoyenneté, c'est parler de respect des autres, du respect de la différence qu'elle soit de sexe ou de genre...C'est aussi parler de politesse, de liberté individuelle, de respect de l'environnement, de solidarité, de tolérance,... L'éducation à la citoyenneté implique une pédagogie de l'action et de l'engagement. Elle offre aux enfants et aux jeunes la possibilité d'être acteurs de leur développement dans une société fondée sur le principe de laïcité, sur le vivre ensemble.

6 - Une gestion des ressources humaines, techniques et financières utile et supportable

L'action éducative, qu'elle soit en gestion associative ou publique, constitue un service d'intérêt général. Sa pertinence et son utilité reposent sur l'engagement de moyens adaptés. Cela suppose sur chaque territoire l'existence de capacités d'analyse et de programmation permettant d'identifier les équilibres à trouver entre enjeux éducatifs, sociaux et économiques. La réalité qualitative et quantitative de l'action, sa juste évaluation, doivent amener la conduite publique à structurer les compétences, les budgets et les moyens matériels nécessaires et durables.

7 - Une recherche permanente d'adaptation aux besoins d'innovation éducative et sociale

Si les besoins fondamentaux – être aimé, se nourrir, se loger, apprendre, se projeter, agir, rencontrer l'autre, découvrir le monde... restent des repères, les contextes sociaux, les territoires, les pratiques des familles et des jeunes, les formes d'actions éducatives et sociales, les modes de gestion... sont en évolution constante. L'organisation de la veille éducative, de la formation initiale et continue, de l'expérimentation, sont des fonctions fondamentales pour à la fois accompagner les changements mais aussi pour stimuler la créativité des territoires éducatifs.

8 - Conduite publique, pilotage et coordination : une volonté et une ambition territoriale

Aujourd'hui la conduite des actions éducatives territoriales, à l'exception des dispositifs relevant de l'Éducation Nationale, repose sur une politique volontariste des collectivités locales.

Cette démarche requiert une forte mobilisation des acteurs locaux, des partenaires institutionnels et associatifs, autour d'un projet co-construit solidaire et fédérateur. La mise en place sur le territoire, d'instances et de moyens de consultation, de décision, de pilotage et de coordination garantit la légitimité de cette démarche participative.

9 - Un processus continu d'analyse : l'évaluation

La mise en oeuvre de tout projet est sous-tendue par un processus permanent d'évaluation. Cette évaluation alimente en boucle l'analyse préalable à la définition d'objectifs et leur réalisation progressive et finale. Cette évaluation n'oppose pas le quantitatif et le qualitatif, il n'y a pas de qualité sans mesure, il n'y pas de progrès sans adéquation de l'offre et du besoin. Si l'humain reste complexe et ne peut faire l'objet d'une pratique d'évaluation normalisée, l'évaluation de progrès sociaux, éducatifs, gestionnaires, est nécessaire pour valoriser l'action et permettre son évolution permanente.

10 - Un processus transversal : une démarche de développement durable

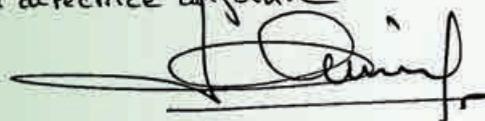
Dans un contexte où le développement durable est devenu un cadre de référence pour tous les territoires et une perspective d'avenir partagée, l'accent doit être mis sur la formation à l'écocitoyenneté environnementale, sociale, mais aussi économique. La prise en compte du développement économique, de l'emploi, de la réduction des inégalités sociales et culturelles, constitue une garantie pour le développement, l'intégration de nos générations futures dans l'environnement immédiat, mais surtout dans la société. Inscrire le projet éducatif local dans cette perspective de durabilité est un enjeu fondamental.

Fait en cinq exemplaires
A FOIX, le 30 septembre 2010

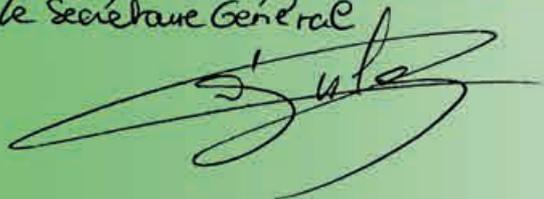
P/ Le Président du Conseil Général
le Vice-Président



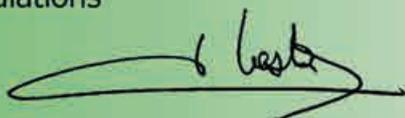
P/ Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
la directrice adjointe



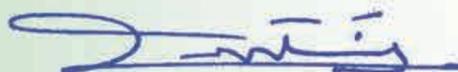
Pour l'inter-fédérations d'éducation populaire
P/ Le président de la Ligue de l'Enseignement
le Secrétaire Général



La Directrice de la Direction Départementale
de la Cohésion Sociale et de la Protection
des Populations



L'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale



Un schéma mettant en avant les actions départementales au service du développement qualitatif des Politiques Éducatives

Tout territoire qui s'engage dans une démarche de progrès de sa politique éducative le fait en accord avec les principes énoncés dans ce texte de référence.

Les partenaires institutionnels et fédératifs s'engagent dès lors à accompagner le territoire dans l'analyse de sa politique éducative et dans l'énoncé des préconisations qui en découlent

Engagement 1 : Définir et mettre en oeuvre une politique éducative locale concertée à l'échelle d'un territoire géographique pertinent

Un territoire est un espace géographique prenant en compte les interactions sociales, culturelles et économiques.

Il est identifié par le partage de projets communs.

La plupart du temps il s'agit de la communauté de communes. Mais des territoires de projets peuvent aussi être identifiés en fonction des réalités locales et des compétences attribuées.

⇒ Une politique éducative s'inscrit dans un projet global et définit des orientations éducatives en lien avec les dimensions sociales, économiques et environnementales du territoire.

⇒ Le projet éducatif local met en action cette politique dans une dynamique participative. Il associe l'ensemble des acteurs éducatifs du scolaire et du périscolaire autour de valeurs partagées.



Actions départementales

- ⇒ Signature d'une convention territoriale liant les institutions, les fédérations et le territoire autour d'un projet partagé.
- ⇒ Présence des institutions et fédérations au sein des instances territoriales de pilotage.
- ⇒ Accompagnement technique et financier
- ⇒ Appui de la mission «Territoires Éducatifs»

Engagement 2 : Garantir à toutes les familles un principe d'égalité et de libre accès aux actions éducatives

Une politique éducative s'inscrit dans une politique sociale, elle s'adosse à une politique de la famille. Dans un contexte où le risque que les inégalités se creusent est grand, les politiques éducatives participent à la lutte contre toute forme d'exclusion.

⇒ Les enfants et jeunes du département doivent bénéficier d'un égal accès à l'ensemble des actions éducatives et culturelles, quelle que soit leur situation sociale ou géographique.

⇒ Une réflexion sur la politique tarifaire, sur l'accueil du handicap, sur la mobilité géographique doit être menée pour garantir cette équité.

Actions départementales

- ⇒ Soutien technique et financier aux associations culturelles et sportives afin de diversifier et pérenniser l'offre
- ⇒ Soutien technique et financier aux accueils de loisirs
- ⇒ Aide directe aux familles, enfants et jeunes par l'intermédiaire de contremarques, tickets loisirs, bons CAF ou MSA...
- ⇒ Accompagnement méthodologique à la mise en place de tarifications modulées
- ⇒ Formation autour de l'accueil du handicap
- ⇒ Soutien financier et technique à la mise aux normes des locaux pour favoriser l'accueil de public avec handicap
- ⇒ Mise en place de moyens de transports facilitant la mobilité des jeunes



Engagement 3 : Œuvrer pour des projets en cohérence les uns par rapport aux autres dans un souci de continuité éducative

Chaque enfant ou jeune doit pouvoir évoluer dans un espace cohérent où l'ensemble des acteurs qu'il côtoie contribue à sa réussite éducative.

La continuité éducative vise la mise en synergie des acteurs autour de valeurs partagées et éventuellement de projets communs.

⇒ La politique éducative locale s'attachera à rechercher un sens commun entre les acteurs et à définir les complémentarités.

⇒ Elle doit permettre d'établir des liens contractuels autour d'enjeux et de projets partagés.

Actions départementales

- ⇒ Stage départemental enseignants/animateurs autour de « Développement Durable et continuité éducative »
- ⇒ Partenariat avec le Centre National de Formation des Personnels Territoriaux autour de la formation continue des animateurs
- ⇒ Impulsion de démarches de conventionnements avec l'éducation nationale autour de projets partagés
- ⇒ Accompagnement des démarches locales autour de réflexions-actions sur la continuité éducative, les rythmes, les projets partagés
- ⇒ Formations facilitant la connaissance réciproque de chaque acteur
- ⇒ Mise en cohérence des différents dispositifs (« Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité », « Accompagnement Educatif », « Aide personnalisée »...)
- ⇒ Réflexion départementale autour des enjeux de la continuité éducative sur la réussite éducative
- ⇒ Organisation d'un forum sur la continuité éducative



Engagement 4 : Mettre les questions de parentalité au cœur des réflexions

Les évolutions de la société et de la famille font qu'aujourd'hui, les questions liées à la parentalité sont au cœur des réflexions des acteurs socio-éducatifs, elles constituent un enjeu réel en matière de mixité et de lien social. Les politiques éducatives doivent contribuer à :

⇒ Valoriser les compétences parentales et promouvoir les initiatives qui s'appuient sur leurs savoir-faire.

⇒ Favoriser la qualité du lien parent-enfant avec une attention particulière pour les familles les plus vulnérables

⇒ Accompagner les parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives

⇒ Renforcer le lien entre famille et école

Actions départementales

- ↪ Harmonisation des dispositifs «Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents» et «Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité» autour de l'importance de la place des parents dans la réussite éducative des enfants
- ↪ Mise en place de formations actions auprès de professionnels pour l'accueil et l'accompagnement parental
- ↪ Animation d'un réseau d'acteurs autour de l'analyse des impacts des dispositifs mis en place pour développer les expériences exemplaires



Engagement 5 : Éduquer à la citoyenneté

L'enfant, le jeune sont des citoyens en devenir. Les Politiques Éducatives doivent contribuer à la construction de la personnalité et à la réussite éducative de chacun.

Elles doivent ainsi leur permettre :

⇒ de comprendre le monde qui les entoure

⇒ de participer à la vie sociale, de s'engager, de s'exprimer, d'agir ...

Actions départementales

- ↪ Promotion d'actions engageant l'implication citoyenne des enfants et des jeunes : cafés philos, conseils de jeunes, conseils municipaux d'enfants
- ↪ Formation d'élus sur les politiques de jeunesse
- ↪ Mise en place de rencontres, d'échanges autour des pratiques citoyennes
- ↪ Soutien financier des initiatives jeunes dans le cadre du «Fonds Départemental des Loisirs Actifs » (FDLA)
- ↪ Mise en place de journées de formation autour de la citoyenneté dans le cadre du «Fonds Départemental des Loisirs Actifs»
- ↪ Soutien aux Fédérations d'Éducation Populaires pour la valorisation de ces valeurs au sein des territoires



Engagement 6 : Favoriser une gestion utile et supportable des ressources humaines, techniques et financières.

L'action éducative, qu'elle soit en gestion associative ou publique, constitue un service d'intérêt général.

Sa pertinence et son utilité reposent sur l'engagement de moyens adaptés.

Cela suppose sur chaque territoire l'existence de capacités d'analyse et de programmation permettant d'identifier les équilibres à trouver entre enjeux éducatifs, sociaux et économiques.

La réalité qualitative et quantitative de l'action, sa juste évaluation, doivent amener la conduite publique à :

⇒ se doter d'outils de gestion adaptés

⇒ structurer les compétences, les budgets et les moyens matériels nécessaires et de façon durable.

Actions départementales

- ⇒ Mise à disposition d'outils de gestion des PEL, site extranet
- ⇒ Encourager la mutualisation des compétences à l'échelle d'un territoire: travail en lien avec le « Dispositif Local d'Accompagnement »
- ⇒ Séminaire sur l'évolution des modèles économiques des services à l'enfance
- ⇒ Faciliter l'analyse des besoins des associations sur les territoires: lien avec le «Dispositif Local d'Accompagnement»



Engagement 7 : Impulser une recherche permanente d'adaptation aux besoins, d'innovation éducative et sociale

Compte tenu de l'évolution de la société, chaque territoire doit être en mesure de s'adapter aux besoins. Pour à la fois accompagner les changements mais aussi pour stimuler la créativité des territoires éducatifs, la structuration d'une politique éducative doit :

⇒ Intégrer la formation des personnes comme une fonction territorialisée intrinsèque et permanente

⇒ Prévoir l'organisation d'une veille éducative

⇒ Engager des processus d'expérimentation



Actions départementales

- ⇒ Élaboration d'un plan départemental de formation prenant en compte les réalités territoriales et les évolutions souhaitées
- ⇒ Accompagnement de la mise en vie des outils de gestion des PEL sur les territoires
- ⇒ Valorisation et diffusion d'actions expérimentales
- ⇒ Organisation de rencontres facilitant l'échange de pratiques
- ⇒ Aide technique et financière spécifique aux actions innovantes
- ⇒ Participation aux réflexions des territoires en matière d'innovation afin d'harmoniser au plus juste les directives et réglementations nationales
- ⇒ Partenariat avec le Centre National de Formation des Personnels Territoriaux
- ⇒ Accompagnement à la mise en vie de projets mutualisés et d'événementiels:
 - dans le cadre du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (séjours d'étés, chantiers de jeunes, jobs jeunes)
 - dans le cadre de l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable (graines de mômes)
 - dans le cadre de l'initiative des jeunes (printemps des jeunes)
- ⇒ Favoriser l'émergence de projets européens
- ⇒ Faciliter le lien territorial avec les actions culturelles soutenues par le Conseil Général
- ⇒ Formation de bénévoles associatifs dans le cadre du «Conseil du développement de la vie associative» en lien avec les Politiques Éducatives

Engagement 8 : Encourager la mise en place de moyens de consultations, de décisions, de pilotage et de coordination

Aujourd'hui la conduite des actions éducatives territoriales, à l'exception des dispositifs relevant de l'Éducation Nationale, repose sur une politique volontariste des collectivités locales.

Cette démarche requiert une forte mobilisation des acteurs locaux, des partenaires institutionnels et associatifs, autour d'un projet co-construit solidaire et fédérateur.

⇒ La mise en place sur le territoire, d'instances et de moyens de consultation, de décision, de pilotage et de coordination garantit la légitimité de cette démarche participative

Actions départementales

- ⇒ Partenariat avec l'association des maires autour de la formation d'élus
- ⇒ Mise à disposition d'outils de gestion des PEL
- ⇒ Formation des coordonnateurs de PEL
- ⇒ Animation d'un réseau départemental autour des politiques éducatives
- ⇒ Mise à disposition d'un site internet départemental d'information sur l'actualité des politiques éducatives
- ⇒ Soutien financier aux postes de coordination
- ⇒ Soutien à l'animation du réseau des coordonnateurs de Politiques Éducatives



Engagement 9 : Favoriser l'évolution permanente de l'action au travers de la mise en place d'un processus continu d'évaluation.

L'évaluation permet de mettre en mouvement les projets et les territoires. Elle est un processus d'aide à la gestion et à la décision politique et permet de définir ou de redéfinir un cadre stratégique.

⇒ Les territoires se doivent d'animer des processus d'évaluation permettant aux différents types d'acteurs de vérifier la réalité et l'utilité de la politique éducative locale définie.

Actions départementales

- ↳ Mise à disposition de moyens humains et techniques dans le cadre d'une démarche de gestion et d'évaluation qualitative des PEL :
- Des référentiels d'analyse et des outils de pilotage disponibles sur le site extranet «Territoires Éducatifs»
- Un suivi assuré par les techniciens de la mission «Territoires Éducatifs»
- Un accompagnement spécifique par une fédération d'éducation populaire
- Un accompagnement par les conseillers techniques et pédagogiques institutionnels



Engagement 10 – Engagement transversal : Concevoir les politiques éducatives dans une démarche de développement durable

La politique éducative locale est la composante d'un projet de territoire inscrit dans une démarche de développement durable.

La dynamique impulsée sur le territoire dans une démarche de progrès doit permettre de prendre en compte les différentes préoccupations actuelles :

⇒ Dans la sphère sociale : accessibilité économique et géographique, liens intergénérationnels, brassages des populations, mixité de genres, promotion sociale, qualité de vie au travail...

⇒ Dans la sphère économique : pérenniser les emplois, les valoriser, lutter contre la précarité, maîtriser les coûts des activités ...

⇒ Dans la sphère environnementale: diminuer l'impact sur l'environnement, rendre son action cohérente avec les principes écologiques ...

Actions départementales

- ⇒ Animation du Réseau d'éducation à l'environnement de l'Ariège pour un développement durable
- ⇒ Développement d'actions de formation à l'échelle locale et départementale (coordonnateurs, élus, acteurs associatifs, animateurs, enseignants...)
- ⇒ Soutien technique et financier d'actions inter-territoriales (Graines de Mômes, Projets mutualisés avec le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises,...)
- ⇒ Inscription des Politiques Éducatives Locales dans l'Agenda 21 du département.
- ⇒ Accompagnement du schéma départemental comme démarche de progrès pour les territoires
- ⇒ Soutien aux projets d'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable dans le cadre du «Fonds Départemental des Loisirs Actifs»
- ⇒ Formation d'un référent par territoire en Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable



Un accompagnement et des outils de gestion au service des territoires

Une méthodologie

Elle permet au niveau local de définir ou de redéfinir un cadre stratégique. Elle ne s'arrête pas à un simple état des lieux, elle met en mouvement les projets et les territoires.

Elle s'appuie sur la participation active des acteurs et permet de formuler un diagnostic partagé.

Elle réinterroge les orientations politiques et permet d'améliorer l'existant.

Des outils d'auto évaluation

Des référentiels d'analyse et des outils de pilotage sont disponibles sur le site extranet «Territoires Éducatifs». Ils permettent :

- D'établir un portrait du territoire au travers d'un état des lieux en matière éducative. Il donne des informations sur la population, sur l'aménagement du territoire, sur les équipements, sur les fréquentations, sur les budgets, sur les personnels....
- De travailler autour d'un référentiel transversal qui met en évidence la globalité de l'action éducative autour d'items tels que le partenariat, la parentalité, l'accessibilité, la continuité éducative, la citoyenneté....
- De s'appuyer sur quatre référentiels «publics» et «actions» qui permettent de différencier les rôles et de valoriser la cohérence entre acteurs éducatifs

Un accompagnement

Il est proposé à chaque territoire :

- Un suivi assuré par les techniciens de la mission «Territoires Éducatifs»
- Un accompagnement spécifique par une fédération d'éducation populaire
- Un accompagnement par les conseillers techniques et pédagogiques institutionnels

Une convention territoriale

C'est un contrat de progrès signé entre les territoires et les institutions qui valorise l'action du territoire. Cette convention est fondée sur des engagements mutuels autour d'objectifs réalistes et priorités en fonction de l'analyse effectuée.

Annexe

Fiches partenaires

- ***Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège***
- ***Conseil Général de l'Ariège***
- ***Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations de l'Ariège***
- ***Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Ariège***
- ***Inter-fédérations d'Éducation Populaire de l'Ariège***

Fiche Partenaire



Caisse d'allocations familiales de l'Ariège

CADRE D'INTERVENTION :

Prestations de service, Contrat enfance Jeunesse, Subventions et Prêts Collectifs, Aides Financières individuelles, Information aux familles

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

La Caf s'engage à accompagner les moments importants de la vie des familles en versant des prestations destinées à compenser les charges liées notamment à l'éducation ou aux loisirs des enfants et des jeunes. Elle propose une offre globale de service qui a, notamment, pour mission d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, et soutenir la fonction parentale et les relations parents-enfants.

Elle propose grâce à l'intervention de ses conseillers techniques une expertise et un accompagnement financier aux porteurs de projets, aux gestionnaires d'équipements et aux collectivités territoriales.

Elle assure également un accompagnement dans le cadre du projet éducatif local (PEL) en partenariat avec l'ensemble des acteurs du département.

Elle assure un soutien technique et financier des dispositifs partenariaux tels que le FDLA, le CLAS et les REAAP.



DISPOSITIFS ET MODALITÉS D'INTERVENTION :

Aides au fonctionnement des équipements :

La Caf contribue au financement des équipements petite enfance agréés et des accueils de loisirs sans hébergement déclarés (ALSH et ALAE) par le biais du versement de prestations de service.

En complément la Caf peut proposer un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) négocié avec une commune ou un regroupement de communes.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, en :

⇒ Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions ;
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes ;

⇒ Visant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit, notamment, par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Subventions et prêts collectifs :

Des fonds nationaux peuvent être mis en œuvre dans le cadre de plans crèches et d'appels à projets spécifiques (projets adolescents et FACEJ)...

Sur ses fonds propres la Caf peut attribuer des aides à l'investissement et au fonctionnement en fonction de critères et de priorités déterminés par son Conseil d'Administration.

Aides financières individuelles :

La Caf accorde des aides financières individuelles aux familles pour faciliter l'accès aux loisirs des enfants et des adolescents.

Elle soutient également les départs en vacances des familles modestes ou en situation de vulnérabilité.

Information aux familles :

Dans le cadre de sa mission de service public d'accompagnement aux familles la Caf assure un rôle d'information avec la mise en place du site internet www.mon-enfant.fr. Il permet aux familles d'accéder plus facilement à la connaissance des différents modes d'accueil individuels ou collectifs existant près de leur domicile ou de leur lieu de travail.

Fiche Partenaire



Conseil Général de l'Ariège

CADRE D'INTERVENTION :

Politiques Éducatives Locales - Mission de Prévention

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- ♦ Favoriser l'accès aux pratiques sportives, culturelles et aux structures de loisirs
- ♦ Viser la qualité des activités de loisirs sur l'ensemble du département
- ♦ Prévenir les difficultés auxquels les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leur responsabilité éducative.



DISPOSITIFS ET MODALITÉS D'INTERVENTION :

- ◆ **Projet Éducatif Local : soutien technique et financier aux Communautés de Communes mettant en place une politique éducative**
- ◆ **FDLA : soutien technique et financier aux initiatives des jeunes**
- ◆ **Education populaire : soutien technique et financier des fédérations départementales d'éducation Populaire**
- ◆ **Chantiers jeunes : financement des chantiers de jeunes bénévoles**
- ◆ **Soutien aux jeunes sportifs de haut niveau et écoles de sport**
- ◆ **Accès à la culture pour les jeunes de moins de 25 ans**
 - **opération Contremarques**
 - **soutien des écoles de musique**
 - **aide aux élèves des conservatoires de musique**
- ◆ **Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité : soutien technique et financier**
- ◆ **Point Accueil Écoute Jeunes : soutien technique et financier**
- ◆ **Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents : soutien technique et financier**
- ◆ **Information jeunesse : soutien technique et financier du réseau des Points Information Jeunesse**

Fiche Partenaire



Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations

CADRE D'INTERVENTION :

Jeunesse, Sports, vie associative, éducation populaire

Accompagnement technique et pédagogique – Réglementation – Expertise - Formation

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

Impulser la politique de l'Etat en matière d'éducation populaire, de soutien aux projets d'animation, de sport, de professionnalisation des cadres éducatifs, de respect des cadres réglementaires dans les champs des politiques éducatives, de l'accueil des mineurs, du sport et de la vie associative.

Accompagner le territoire dans le développement de son Projet Éducatif Local concerté.

Apporter son expertise à travers l'intervention de ses conseillers techniques et pédagogiques, à la collectivité territoriale, aux porteurs de projets et aux gestionnaires d'équipements.



DISPOSITIFS ET MODALITÉS D'INTERVENTION :

Projet Éducatif Local

Accompagnement technique, pédagogique et financier.

Formation des coordonnateurs en partenariat avec le CNFPT et la mission « Territoires Éducatifs »

Accueil Collectifs à Caractère Éducatif de Mineur (ACCEM)

Accompagnement technique et pédagogique, enregistrement des déclarations, contrôles des accueils sans hébergement et des séjours.

Formations des directeurs et des animateurs : BAFA, BAFD en lien avec la DRJSCS, et formations thématiques des professionnels.

Mise en place et animation d'actions thématiques visant l'amélioration globale des conditions d'accueils dans tous leurs aspects : locaux, cadres intervenants, liens avec les écoles, projets éducatifs.

Vie associative et Éducation Populaire

Délégué Départemental à la Vie Associative (DDVA).

Accompagnement technique, pédagogique et financier des associations. (FONJEP, C.D.V.A)

Greffe des associations

Mission d'accueil et d'information auprès des associations (M.A.I.A.)

Agrément des associations Jeunesse Éducation Populaire

Sports

- ◆ accompagnement technique, pédagogique et financier en faveur de la structuration des clubs, des comités départementaux et de leurs projets, par le biais du CNDS et en liaison avec le comité départemental olympique et sportif (C.D.O.S.) ;
- ◆ appui technique et juridique aux porteurs de projets publics et privés ;
- ◆ aide à la promotion et au développement du sport pour tous, notamment en direction des publics prioritaires (jeunes, femmes, personnes en situation de handicap) ;
- ◆ protection des pratiquants et du public.

Jeunesse

- ◆ Fonds Départemental des Loisirs Actifs (FDLA) : soutien technique, pédagogique et financier, formation des animateurs Jeunesse
- ◆ Réseau Information Jeunesse : accompagnement technique et pédagogique et financier
Labellisation des Points Information Jeunesse
- ◆ Service Civique : accompagnement technique et pédagogique
- ◆ Junior association : accompagnement technique, pédagogique et habilitation
- ◆ Mobilité internationale des jeunes : Soutien à la mobilité européenne et aux échanges de jeunes dans le cadre du Programme européen Jeunesse en Action, aide aux initiatives ;
Chantiers internationaux de bénévoles, actions de solidarité Nord/Sud : Jeunesse Solidarité Internationale; VVV Solidarité Internationale.
- ◆ Prévention de la délinquance : Ville Vie Vacances, CLSPD locaux, FIPD en lien avec la Préfecture et les institutions concernées.

Parentalité

Soutien technique, pédagogique et financier des dispositifs REAAP, CLAS, PAEJ, Médiation Familiale

Fiche Partenaire



Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Ariège

CADRE D'INTERVENTION :

Écoles et établissements scolaires du département de l'Ariège
Participer à des modules de formation et d'accompagnement des personnels

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

Dans le cadre du partenariat départemental :

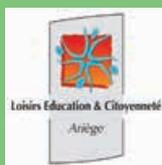
- ♦ impulser une démarche partenariale de continuité éducative auprès des structures scolaires et périscolaires;
- ♦ communiquer régulièrement sur cette démarche partenariale
- ♦ favoriser la cohérence éducative au niveau des territoires en veillant à ce que les partenariats locaux s'inscrivent dans un cadre contractuel formalisé ;
- ♦ encourager des logiques de coopération à l'échelle des territoires et donc au niveau des équipes locales ;
- ♦ soutenir et accompagner des projets de formations partagées entre acteurs éducatifs .



DISPOSITIFS ET MODALITÉS D'INTERVENTION :

- **Participer à l'animation du Comité Technique Départemental des Politiques Éducatives Locales ;**
- **inciter les équipes locales d'enseignants à participer activement aux instances de concertation partenariale existantes ;**
- **promouvoir la mise en lien des « Projets d'École » avec le Projet Éducatif Local de territoire ;**
- **contribuer à la co-animation du dispositif CLAS – soutien technique par l'intermédiaire des conseillers pédagogiques et à tout autre dispositif d'accompagnement ;**
- **encourager la signature de conventions partenariales autour de projets locaux partagés. Accompagner la mise en œuvre de ces projets par les équipes de circonscription concernées (conseillers pédagogiques) ;**
- **soutenir la mise en place de formations spécifiques dans un cadre conventionnel sur projets partenariaux au niveau local : Enseignants/Animateurs, Enseignants/ATSEM, ...**

Fiche Partenaire



Inter-fédérations d'Éducation Populaire de l'Ariège

CADRE D'INTERVENTION :

Démarche d'accompagnement des Politiques Éducatives Locales, en lien avec la charte pour l'éducation populaire en Ariège.

Les fédérations et associations impliquées :

- Les fédérations départementales : Foyers Ruraux, Francas, Ligue de l'Enseignement,
- Les associations départementales : Office Central de Coopération à l'École, Pupilles de l'Enseignement Public et Loisirs Éducation Citoyenneté
- La fédération Léo Lagrange Sud Ouest

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

Considérant que l'éducation est un processus permanent dans lequel chacun peut prendre sa place, nos objectifs sont les suivants:

- ♦ Contribuer à éduquer à la citoyenneté et au libre arbitre en s'appuyant notamment sur la sensibilisation aux enjeux sociaux, économiques, environnementaux et démocratiques d'un développement durable.
- ♦ Mutualiser les compétences, ressources et moyens afin de conforter le développement associatif au service des territoires et de leurs habitants.
- ♦ Favoriser au maximum la participation des différents acteurs éducatifs au projet du territoire.

DISPOSITIFS ET MODALITÉS D'INTERVENTION :

Sont proposés aux territoires :

- ♦ Un accompagnement dans la mise en oeuvre du Projet Éducatif
- ♦ Une expertise, un apport méthodologique, des ressources, une mise en réseau au service de l'Éducation Populaire
- ♦ Des propositions spécifiques liées à l'identité des associations et fédérations impliquées



Fait à Foix, le 24 Septembre 2012

Pour les associations et fédérations
d'éducation populaire

Le Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales de l'Ariège

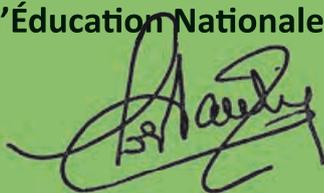


Jeanne ETTORI



Alain MOUISSET

La Directrice Académique des services de
l'Éducation Nationale de l'Ariège



Nathalie COSTANTINI

Le Président du Conseil Général de
l'Ariège



Augustin BONREPAUX

Le Préfet de l'Ariège



Salvador PEREZ